

13248/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 19 octobre 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 19 octobre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.** Nomination de Mme Ivana OLACHOVA, membre titulaire pour la Slovaquie, en remplacement de Mme Lucia SABOVA DANKOVA, démissionnaire

E 13535



Bruxelles, le 17 octobre 2018  
(OR. en)

13248/18

SOC 626  
EMPL 480

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
N° doc. préc.:	9781/18
Objet:	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M <sup>me</sup> Ivana OLACHOVA, membre titulaire pour la Slovaquie, en remplacement de M <sup>me</sup> Lucia SABOVA DANKOVA, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Lucia SABOVA DANKOVA, membre titulaire du conseil de direction de l'agence citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Slovaquie).
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019:

Ms Ivana OLACHOVA  
National Labour Inspectorate  
Masarykova 10  
SK-040 01 KOSICE  
Tel: + 421 55 7979 924  
e-mail: ivana.olachova@ip.gov.sk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

—

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 17 octobre 2016<sup>2</sup>, du 28 novembre 2016<sup>3</sup> et du 23 janvier 2017<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019.
- (2) un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Lucia SABOVA DANKOVA;
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

<sup>2</sup> JO C 386 du 20.10.2016, p. 3.

<sup>3</sup> JO C 447 du 1.12.2016, p. 7.

<sup>4</sup> JO C 27 du 27.1.2017, p. 4.

Article premier

M<sup>me</sup> Ivana OLACHOVA est nommée membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Lucia SABOVA DANKOVA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====